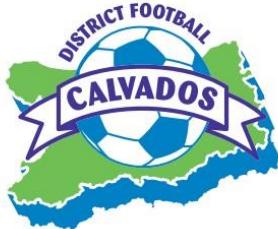


# ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE



Réunion du vendredi 5 décembre 2025

En Visio-Conférence  
Procès-Verbal

**Président :** Bertrand **VOISIN**

**Membres du district présent(e)s :** Maïté **ROBILLARD**, Isabelle **FAY**, Agnès **FLEURY**, Dominique **FLEURY**, François **DEBORDE**, Georges **DOLD**, Alexis **ROUSSEAU**, Samuel **BOURGEAIS**

**Présents en Visio-conférence :** Clubs

**Membres excusés :** Michèle **LANEELLE**, Anne-Marie **RABAUD**, Sylvain **NIEWIADOMSKYJ**, Sébastien **LAIR**, Dominique **DE LA COTTE**, Dominique **PERRIER**, Jean **GUYONNET**, Thierry **MABIRE**

**Absents non excusés :** Vincent **DROUARD**, Jérémy **GOURET**

## **ORDRE DU JOUR :**

- Mot d'accueil du Président
- Présentation des résultats de la gestion de l'exercice 2024/2025
- Votes
- Résultats en fin de réunion

L'assemblée générale peu démarrer, la société I-PERICEL annonce que le quorum est atteint.

## **MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT :**

Les progrès techniques nous permettent aujourd'hui de programmer cette Assemblée Générale financière par visio-conférence. Pour vous c'est un gain de temps, des économies pour tous et du temps pour vous consacrer à votre activité bénévole au bénéfice du football.

L'importance de cette Assemblée Générale ne vous aura pas échappé, car c'est le moment de rendre compte de la gestion financière du district et de l'utilisation de nos ressources.

Notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes vont vous présenter le résultat de la gestion de l'exercice 2024/2025.

Je voudrais remercier notre comptable pour l'excellent travail qu'elle fournit avec notre trésorière.

Avant de leur donner la parole, je voudrais vous transmettre quelques informations sur une annonce récente de notre Fédération. En effet, le président Philippe **DIALLO** et son équipe du Comex, ainsi que la LFA nous ont annoncé une très bonne nouvelle : le football amateur va voir son enveloppe d'aide augmentée et repartie sur les trois prochaines années.

Des aides supplémentaires avec un FAFA élargi.

Des aides pour les clubs en cas de sinistre.

Des créations de poste pour le développement du foot féminin.

Des mesures en accompagnement des clubs.

La communication qui va être rédigée sur tous ces sujets vous sera envoyée dès qu'elle sera finalisée.

Je vous annonce aussi qu'en février nous allons reprendre nos réunions de secteur. Si vous souhaitez nous recevoir, envoyez un mail au district pour nous le faire savoir. ([calvados@foot14.fff.fr](mailto:calvados@foot14.fff.fr))

Un groupe de travail va commencer à travailler sur nos championnats, en prévision des réformes que la ligue est susceptible de mettre en œuvre.

Le pôle arbitrage avance sur la fidélisation, le recrutement et la formation, mon souhait étant ne pas avoir de club en infraction dès la saison prochaine. Notre CTA va continuer de vous accompagner pour un travail de recrutement dans vos clubs.

Le foot animation, en baisse cette année, nous inquiète quelque peu, je pense que nous devons nous mettre autour d'une table avec notre commission technique pour réfléchir sur l'orientation à donner pour les saisons à venir.

Le football Calvadosien se porte bien malgré deux journées de fermeture pour les intempéries que nous subissons.

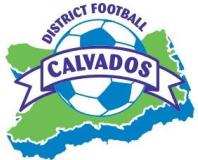
Je voudrais rappeler aux insatisfaits que nous ne pouvons pas prendre une décision de fermeture avant le vendredi 12h sauf cas extrême. Nous capitalisons les arrêtés, faisons un pourcentage de matchs reportés et prenons notre décision.

Je sais, vous allez me dire « nous avons un terrain synthétique » certes, mais où est l'équité sportive si plusieurs clubs dans un groupe ont plusieurs matchs de retard ?

Voilà je ne serai pas plus long, nous pourrons échanger plus longuement dans quelques instants.

Merci de votre présence et bonnes fêtes en famille en cette fin d'année 2025.

**Présentation des résultats de la gestion de l'exercice 2024/2025 :**



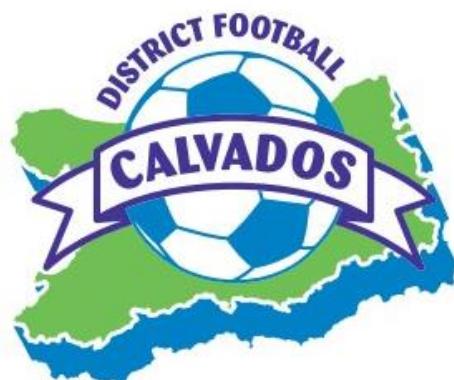
**Cabinet  
comptable**

**HAMELIN  
LECARDONNEL  
AUDIT EXPERTISES**

**Alexis ROUSSEAU**



HAMELIN -LECARDONNEL  
AUDIT EXPERTISES



Assemblée Générale

Comptes annuels

2024/2025



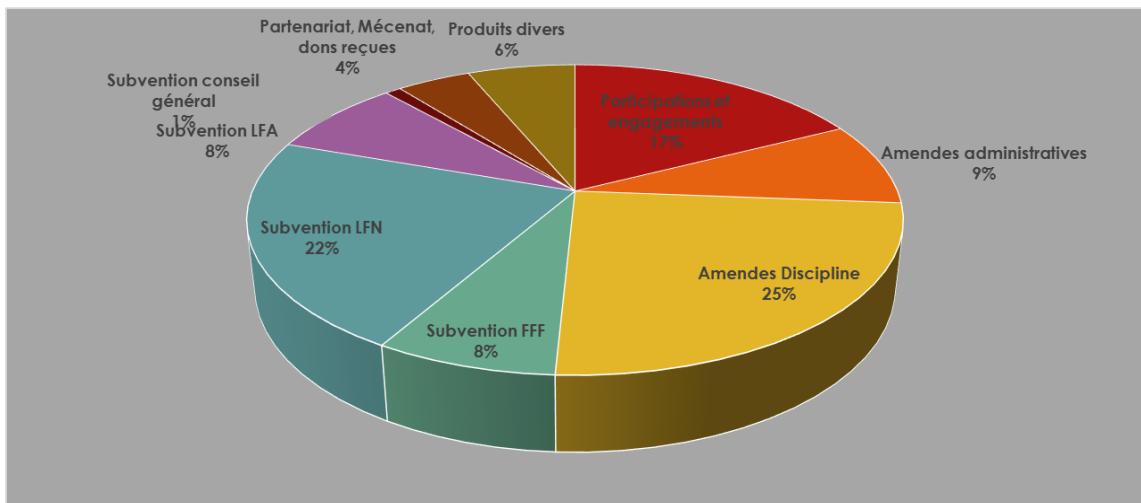
HAMELIN -LECARDONNEL  
AUDIT EXPERTISES

## RESULTAT DE L'ACTIVITÉ 2024/2025

DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS  
Exercice clos le 30/06/2025



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - SAISON 2024-2025



DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS

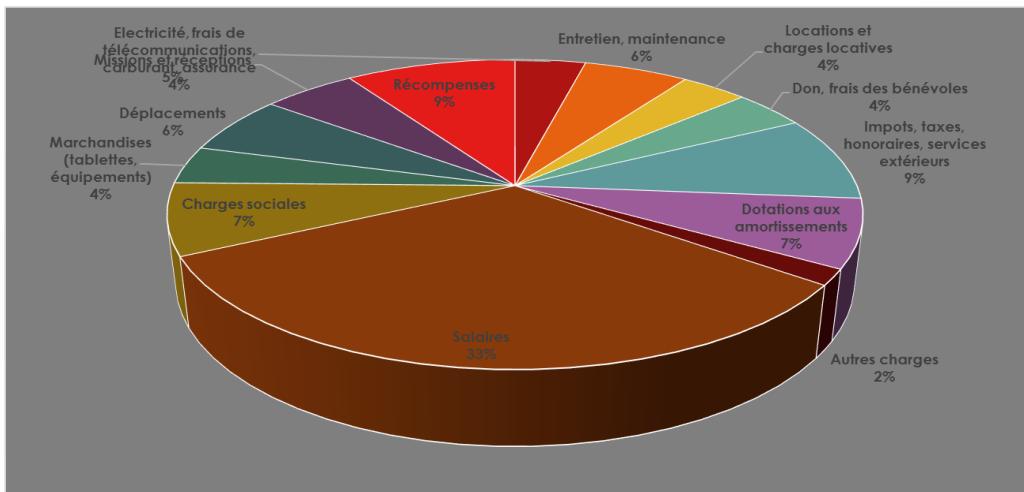
Exercice clos le 30/06/2025



## Variations des recettes 2025-2024



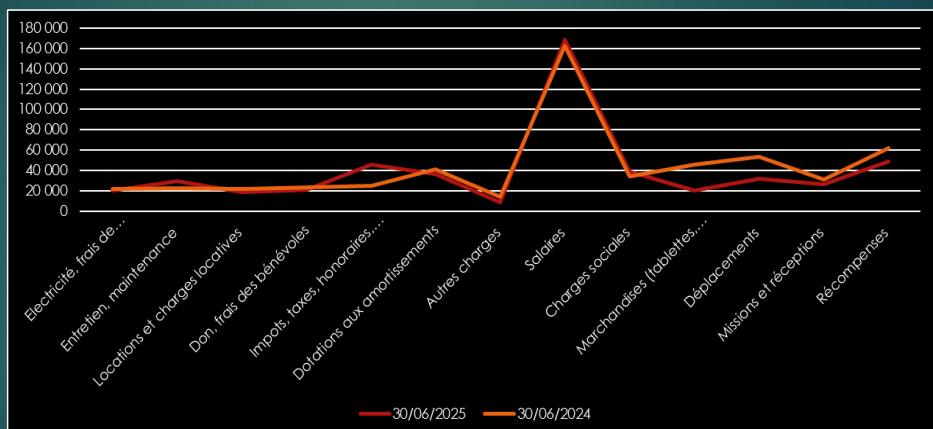
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - SAISON 2024-2025



DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS

Exercice clos le 30/06/2025

## Variations des dépenses entre 2025-2024



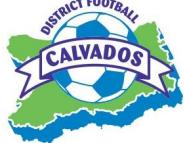


## Résumé de l'activité

	2024/2025	2023/2024	Var.	%
Produits d'exploitation	528 364 €	554 289 €	- 25 925 €	
Charges d'exploitation	507 759 €	531 457 €	-23 268 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 20 605 €	+22 832 €	-2 227 €	- 9,74 %
RESULTAT FINANCIER	-1 491 €	- 5 286 €	+3 795 €	+ 71,79 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	+ 2 338 €	-2 338 €	- 100 %
RESULTAT NET COMPTABLE	+18 460 €	+19 784 €	- 1 324 €	- 6,68 %

DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS

Exercice clos le 30/06/2025



Commissaire  
au compte

IN EXtenso

Samuel BOURGEAIS

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 Avenue du Parc Saint André  
14 200 HEROUVILLE ST CLAIR

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES***

Exercice clos le 30 juin 2025

IN EXTEndo SECAG  
Agence : DONVILLE-LES-BAINS  
Siège social : 26 Route de Coutances, 50350 DONVILLE-LES-BAINS  
SAS au capital de 1 610 060 euros  
309 847 119 RCS COUTANCES  
Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Normandie  
Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de Normandie

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
4 Avenue du Parc Saint André  
14 200 HEROUVILLE ST CLAIR

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTÉES**

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux membres de l'Association **DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

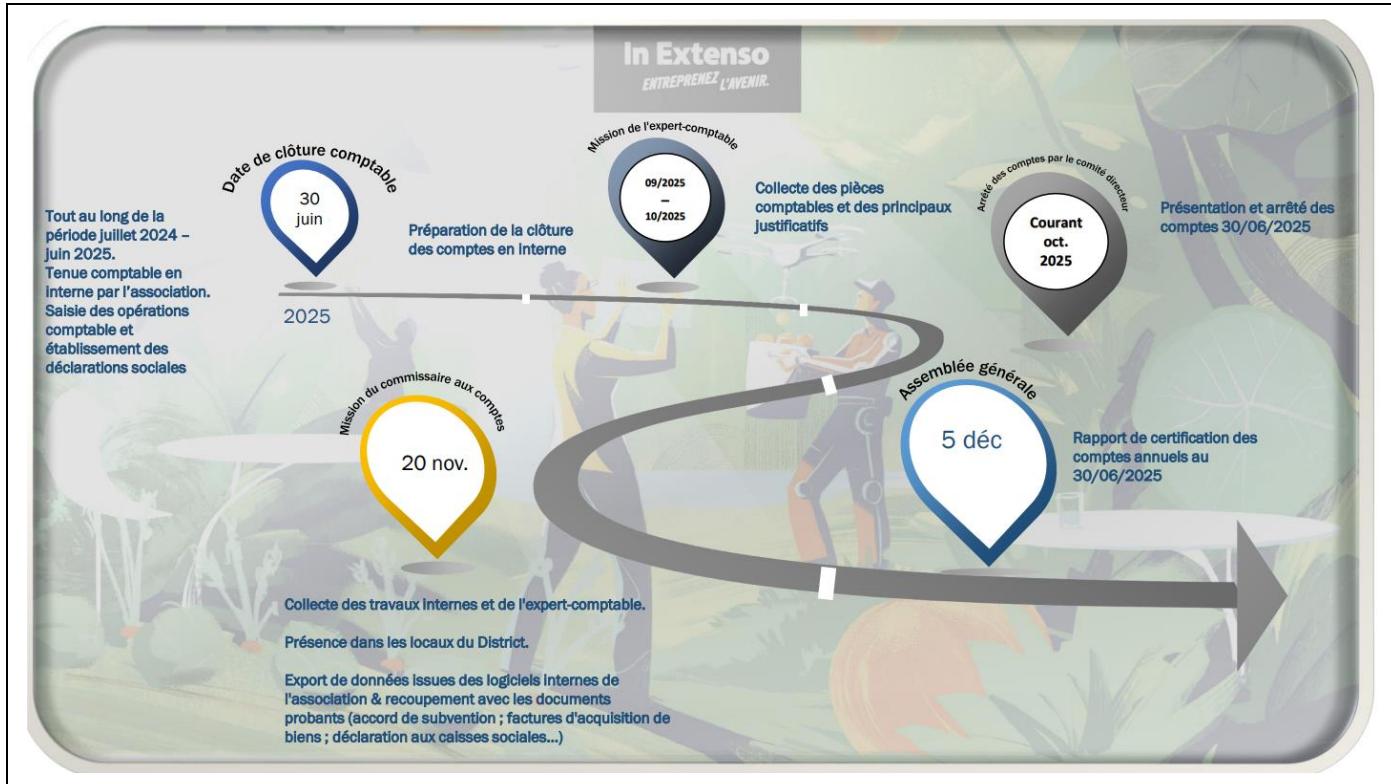
Fait à Donville-Les-Bains, le 28 novembre 2025  
Le commissaire aux comptes

**IN EXTEENO SECAG**

Samuel BOURGEAIS  
Associé

Signé par Samuel Bourgeais  
Le 28 nov. 2025

  
doc\_wW2y  
tx\_w8BePaP8EMx7



**In Extenso**  
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

**Extrait du rapport de certification des comptes**

Aux membres de l'Association DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS.

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

COMPTES DE RÉSULTAT					
(En €)	30/06/2025	30/06/2024	Var*	Var%*	
Ventes de biens	179 305	175 257	4 048	2%	
Concours publics et subventions d'exploitation	67 041	56 071	10 970	20%	
Ressources liées à la générosité du public - Dons manuels	19 950	22 212	-2 262	-10%	
Ressources liées à la générosité du public - Mécénats	3 300	800	2 500	313%	
Contribution financières	214 292	233 653	-19 361	-8%	
Reprise sur amortissements et transferts de charges	0	24 145	-24 145	-100%	
Autres produits	40 413	40 726	-313	-1%	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>524 301</b>	<b>552 865</b>	<b>-28 565</b>	<b>-5%</b>	
Achats de marchandises	-7 689	-29 438	21 749	-74%	
Autres achats et charges externes	-242 010	-249 538	7 528	-3%	
Impôts, taxes et versements assimilés	-13 914	-13 373	541	4%	
Salaire, traitements et charges sociales	-207 821	-197 309	-10 512	5%	
Autres charges	-156	-749	594	-70%	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-471 590</b>	<b>-490 407</b>	<b>18 817</b>	<b>-4%</b>	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>52 711</b>	<b>62 458</b>	<b>-9 747</b>	<b>-16%</b>	
Résultat financier	-1 491	-5 286	3 795	-72%	
Résultat exceptionnel	0	402	-402	-100%	
Impôts sur les bénéfices	-654	0	-654	-100%	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>50 566</b>	<b>57 574</b>	<b>-7 008</b>	<b>-12%</b>	
Produits sans encasement de trésorerie	4 063	3 259	804	25%	
Reprises sur provisions d'exploitation	4 063	1 423	2 640	185%	
Quoté-part de subvention d'investissement virée au résultat	0	1 836	-1 836	-100%	
Charges sans décaissement de trésorerie	-36 169	-41 050	4 881	-12%	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-34 714	-40 120	5 406	-13%	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 455	-930	-525	50%	
<b>Résultat net</b>	<b>18 480</b>	<b>19 784</b>	<b>-1 324</b>	<b>-7%</b>	

**Engagements financiers auprès des établissements de crédit (en K€) :**

Intitulé	Solde 30/06/2024	+ -	Solde 30/06/2025	Ventilation par échéance		
				- d'un an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
EMPRUNT SOCIETE GENERALE 2014	101	0 8	93	8	35	50
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 2014	102	0 8	94	8	35	51
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - TRAVAUX SIEGE	216	0 21	196	21	86	89
<b>Total :</b>	<b>419</b>	<b>0 36</b>	<b>383</b>	<b>37</b>	<b>155</b>	<b>191</b>

**Extrait du rapport de certification des comptes**

Aux membres de l'Association DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

<b>ACTIF</b>				<b>Var*</b>	<b>Var° (%)</b>
(En €)		30/06/2025	30/06/2024		
Immobilisations corporelles		328 440	347 921	-19 481	-6%
Avances et acomptes		610	858	-248	-29%
Clients		30 059	38 243	-8 184	-21%
Autres créances		88 424	16 190	72 234	446%
Disponibilités		271 462	344 996	-73 535	-21%
Comptes de régularisation		15 715	22 413	-6 698	-30%
<b>Total Actif</b>		<b>734 710</b>	<b>770 622</b>	<b>-35 911</b>	<b>-5%</b>

<b>PASSIF</b>				<b>Var*</b>	<b>Var° (%)</b>
		30/06/2025	30/06/2024		
Fonds propres		233 793	214 009	19 784	9%
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>18 460</b>	<b>19 784</b>	<b>-1 324</b>	<b>-7%</b>
Subventions d'investissement		0	0	0	n/a
<b>Fonds associatif</b>		<b>252 253</b>	<b>233 793</b>	<b>18 460</b>	<b>8%</b>
Provisions R&C		11 823	15 886	-4 063	-26%
Dettes financières		383 034	419 168	-36 135	-9%
Fournisseurs		35 145	50 096	-14 951	-30%
Dettes soc. & fisc.		49 322	38 960	10 362	27%
Autres dettes		3 134	12 718	-9 584	-75%
<b>Dettes</b>		<b>470 634</b>	<b>520 943</b>	<b>-50 308</b>	<b>-10%</b>
<b>Total Passif</b>		<b>734 710</b>	<b>770 622</b>	<b>-35 911</b>	<b>-5%</b>

## **Votes**

### 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolution

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 Avenue du Parc Saint André

14 200 HEROUVILLE ST CLAIR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2025

IN EXTENSO SECAG  
Agence : DONVILLE-LES-BAINS  
Siège social : 26 Route de Coutances, 50350 DONVILLE-LES-BAINS  
SAS au capital de 1 610 060 euros  
309 847 119 RCS COUTANCES  
Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Normandie  
Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de Normandie

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
4 Avenue du Parc Saint André  
14 200 HEROUVILLE ST CLAIR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 30 juin 2025

Aux membres de l'Association **DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**,

***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

***Fondement de l'opinion***

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## ***Observation***

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## ***Justification des appréciations***

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ***Vérifications spécifiques***

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Donville-Les-Bains, le 28 novembre 2025  
Le commissaire aux comptes

**IN EXTENSO SECAG**

Samuel BOURGEAIS  
Associé

Signé par Samuel Bourgeais  
Le 28 nov. 2025

  
doc\_0001  
de\_samuelbourgeais

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

## DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS

## BILAN ACTIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	8 156	8 156					
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles							
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains	22 867		22 867	3,11	22 867	2,87	
. Constructions	555 817	289 132	266 485	38,37	282 245	34,60	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	13 788	8 410	5 379	0,73	7 149	0,90	
. Autres immobilisations corporelles	88 885	56 176	33 709	4,59	35 659	4,63	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Crédances rattachées							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres							
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>689 313</b>	<b>360 873</b>	<b>328 440</b>	<b>41,70</b>	<b>347 921</b>	<b>45,19</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes	610		610	0,06	858	0,11	
Crédits							
. Crédits clients, usagers et comptes rattachés	31 514	1 455	30 059	4,09	38 243	4,86	
. Crédits reçus par legs ou donations							
. Autres	88 424		88 424	12,04	18 190	2,36	
Valeurs mobilières de placement							
. Instruments de trésorerie							
Disponibilités	271 462		271 462	36,05	344 985	44,77	
Charges constatées d'avance	15 715		15 715	2,14	22 413	2,91	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>407 725</b>	<b>1 455</b>	<b>406 270</b>	<b>55,08</b>	<b>422 701</b>	<b>54,85</b>
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Écarts de conversion Actif (V)							
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 097 038</b>	<b>362 328</b>	<b>734 710</b>	<b>100,00</b>	<b>770 622</b>	<b>100,00</b>

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS

## BILAN PASSIF

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réerves				
. Réerves statutaires ou contractuelles				
. Réerves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	233 793	31,87	214 009	27,77
Excédent ou déficit de l'exercice	18 480	2,31	19 784	2,37
Situation nette (sous total)	252 253	34,18	233 793	30,34
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>252 253</b>	<b>34,18</b>	<b>233 793</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques		11 823	1,61	15 886
Provisions pour charges				1,06
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>11 823</b>	<b>1,61</b>	<b>15 886</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 145	4,78	50 096
Dettes des legs ou donations				6,58
Dettes fiscales et sociales		49 322	6,71	38 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				5,06
Autres dettes		3 134	0,43	12 718
Instruments de trésorerie				1,65
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>470 634</b>	<b>66,08</b>	<b>520 943</b>
Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>734 710</b>	<b>100,00</b>	<b>770 622</b>
				100,00

<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Légs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euros

<b>COMPTÉ DE RÉSULTAT</b>	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	179 306		175 257		4 048	2,31
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	3 300				3 300	0,00
- dont partenariats						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	67 041	-	56 071		10 970	15,58
- Versements des fondatrices ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	19 950		22 212		-2 262	-10,17
- Mécénats			800		-800	-10,00
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	214 292		233 653		-19 361	-8,28
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	4 063		25 569		-21 506	-86,13
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	40 413		40 726		-313	-0,78
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>528 364</b>		<b>554 289</b>		<b>-25 925</b>	<b>-4,67</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises	7 689		29 438		-21 749	-73,87
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	242 010		249 538		-7 528	-3,01
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	13 914		13 373		541	4,85
Salaires et traitements	197 377		162 810		34 567	21,23
Charges sociales	10 444		34 499		-24 055	-69,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 169		40 120		-3 951	-10,04
Dotations aux provisions			830		-830	-100,00
Reportes en fonds dédiés						
Autres charges	158		749		-591	-76,16
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>507 759</b>		<b>531 457</b>		<b>-23 698</b>	<b>-4,44</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>20 605</b>		<b>22 832</b>		<b>-2 227</b>	<b>-9,74</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	6 919		3 526		3 393	96,23
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Défenses positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>6 919</b>		<b>3 526</b>		<b>3 393</b>	<b>96,23</b>
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	8 410		8 812		-402	-4,65
Défenses négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>8 410</b>		<b>8 812</b>		<b>-402</b>	<b>-4,65</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-1 491</b>		<b>-5 286</b>		<b>3 795</b>	<b>77,19</b>

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**COMpte DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2024 au 30/08/2025

Présenté en Euros

<b>COMpte DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	19 114	17 546	1 568	8,84
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion		402	-402	-100,00
Sur opérations en capital		1 836	-1 836	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		2 238	-2 238	-100,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		2 238	-2 238	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	654		654	N.S.
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	535 283	560 052	-24 769	-4,31
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	516 823	540 269	-23 446	-4,33
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	18 460	19 784	-1 324	-6,68

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		490 000		
<b>TOTAL</b>	<b>490 000</b>			
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole		490 000		
<b>TOTAL</b>	<b>490 000</b>			

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Periode du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**Préambule**

**OBJET SOCIAL DE L'ENTITE :**

Le District de Football du Calvados assure la gestion du football sur le département du Calvados.

Il a pour objet social, d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans ce département.

Il défend les intérêts moraux et matériels du football.

En tant qu'organe déconcentré de la Fédération Française de Football chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, il défend les valeurs fondamentales de la République Française.

**NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES ET MISSIONS SOCIALES REALISEES :**

\* Délivrance des titres départementaux et organisation des sélections départementales

\* Mise en oeuvre du projet de formation fédéral

\* Relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales, les pouvoirs publics et le mouvement sportif

\* Gestion des championnats amateurs

\* Enseignement du football dans les écoles

\* Promotion du football féminin

**MOYENS MIS EN OEUVRE :**

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et règlements.

- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 734 710,46 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 18 460,05 E.

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables**

**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du plan comptable générale et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générale comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence de méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements induits par la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

**CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE**

La première mise en application des règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 précités entraîne des changements de méthode comptables ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

La mise en Sucre des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et AN n°2023-03 du 7 juillet 2023, la première année de leur application, ne permet pas de servir la colonne N-1 selon le même format que la présentation des comptes de l'année précédente, car les tableaux de synthèse ont été modifiés par les règlements précités. Les reclassements opérés à la colonne N-1, ainsi que toutes les explications nécessaires à leur compréhension, sont détaillés dans les tableaux comparatifs suivants afin de garantir l'intangibilité du bilan d'ouverture avec les comptes de l'exercice précédent (voir tableau récapitulatif en 6.4).

Du fait notamment des difficultés techniques liées à l'outil informatique, les charges constatées d'avance (22.413 € au 30/06/2024 et 15.715 € au 30/06/2025) et le résultat exceptionnel (2.238 € au 30/06/2024) n'ont pas fait l'objet d'un traitement comme la nouvelle réglementation le nécessite.

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Periode du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

A partir de l'exercice clos le 30 juin 2006, l'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants pour les immeubles, dans les conditions suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| - Structure :                                   | 40 ans |
| - Plomberie, électricité, cloisons menuiserie : | 35 ans |
| - Peinture                                      | 30 ans |

**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2.3 - Crédit :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après (cf paragraphe 6.2).

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 156			8 156
Immobilisations corporelles	665 924	15 233		681 157
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>674 080</b>	<b>15 233</b>		<b>689 313</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 156			8 156
<b>TOTAL I</b>	<b>8 156</b>			<b>8 156</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	239 458	4 046		243 503
sur sol d'autrui				
inst. génér., agencmt	23 767	21 861		45 628
Install. tech., matériel, outill. industriels	6 640	1 770		8 410
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	21 116			21 116
Matériel de bureau et informatique	27 022	7 037		34 059
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>318 003</b>	<b>34 714</b>		<b>352 717</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>326 159</b>	<b>34 714</b>		<b>360 873</b>

**3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	31 514	31 514	
Autres créances	88 424	88 424	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>15 715</b>	<b>15 715</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>135 654</b>	<b>135 654</b>	

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**

**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	1 656
<b>TOTAL</b>	<b>1 656</b>

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation Dont générosité du public					
Réserves Dont générosité du public	214 009	19 784			233 793
Report à nouveau Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	19 784				18 450
Situation nette	233 793	19 784			252 253
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles Dont générosité du public					
Subventions d'investissement Dont générosité du public					
Provisions réglementées Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>233 793</b>	<b>19 784</b>			<b>252 253</b>
<b>TOTAL</b> dont générosité du public					

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		233 793
<b>SOLDE</b>		<b>233 793</b>

**4.3 - Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	15 886	4 063	11 823	
<b>TOTAL II</b>	<b>15 886</b>	<b>4 063</b>	<b>11 823</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>15 886</b>	<b>4 063</b>	<b>11 823</b>	
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 063	

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANEXXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

**4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	383 034	37 240	164 814	180 979
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 145	35 145		
Dettes fiscales & sociales	49 322	49 322		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 134	3 134		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>470 634</b>	<b>124 841</b>	<b>164 814</b>	<b>180 979</b>

**4.5 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	295
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 916
Dettes fiscales & sociales	38 356
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>51 567</b>

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**5.1 - Concours publics et subventions**

Les concours publics et subventions de fonctionnement perçues, au titre de la saison 2024/2025, s'élèvent à 191 200 euros et se répartissent comme suit :

- Conseil Départemental : 5 000 euros ;
- Etat / ANS : 43 066 euros ;

Les contributions financières perçues, au titre de la saison 2024/2025, s'élèvent à 158 153 euros et se répartissent comme suit :

- Ligue de Football : 117 547 euros ;
- Fédération Française de Football : 40 606 euros.

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS  
ANEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**6 - Autres informations**

**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties**

**6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Dettes et sûretés auprès des établissements de crédit : 382 738.70 €

**6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 11 823 €

**6.3 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	4	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

SARL HAMELIN-LECARDONNEL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU CALVADOS**  
**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro  
- Avec comptes substitués

**6.4 – Impact du changement de réglementation comptable :**

	Comptes 30/06/2025 - Colonne 30/06/2024	Comptes 30/06/2024 - Colonne 30/06/2024	Déférence
Ventes de biens	175 257	175 257	-
Ventes de prestations de services	-	800 -	800
Concours publics et subventions d'exploitation	56 071	229 340 -	173 269
Contributions financières	233 653	60 384	173 269
Ressources liées à la générosité du public - Dons manuels	22 212	-	22 212
Ressources liées à la générosité du public - Mécénats	800	-	800
Reprise sur amortissements et transferts de charges	25 569	25 569	-
Autres produits	40 726	62 938 -	22 212
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>554 288</b>	<b>554 288</b>	<b>-</b>

SARL HAMELIN LECARDONNEL

## **Votes**

3<sup>ème</sup> résolution



# **Budget prévisionnel 2026**

## **Synthèse des Charges**

CHARGES	30/06/2026
<b>TOTAUX 60 - Achats</b>	27 000
Combustibles-équipements-fournitures de bureau-carburant	
<b>TOTAUX 61 - Services extérieurs</b>	55 000
Crédit bail-locations-charges locatives-entretien meubles et immeubles	
<b>TOTAUX 62 - Autres services extérieurs</b>	160 000
Frais de déplacement-frais de missions-téléphone-timbres	
<b>TOTAUX 63- Impôts et taxes</b>	13 000
Taxes foncières et habitation	
<b>TOTAUX 64- Charges de personnel</b>	223 300
Rémunérations brutes-Taxe d'habitation	
<b>TOTAUX 65- Autres charges</b>	1 000
Pertes sur créances irrécouvrables	
<b>TOTAUX 66- Charges financières</b>	8 800
Intérêts des emprunts et dettes	
<b>TOTAUX 67- Charges exceptionnelles</b>	0
<b>TOTAUX 68- Dotations aux amortissements</b>	35 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>523 100</b>

## **Synthèse des Produits**

PRODUITS	30/06/2026
<b>TOTAUX 70- Frais de dossiers</b>	180 000
Constitutions de dossiers-forfaits-réserves	
<b>TOTAUX 74- Subventions d'exploitation</b>	67 000
LFA-Conseil départemental	
<b>TOTAUX 75- Autres produits</b>	275 000
Engagements- cotisations-FFF-LFN	
<b>TOTAUX 76- Produits financiers</b>	6 918
Intérêts sur livret	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>528 918</b>

## **Résultat au 30/06/2026**

Estimation du résultat au 30/06/2026	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>528 918</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>523 100</b>
<b>RESULTAT AU 30/06/2026</b>	<b>5 818</b>

## **Votes**

4<sup>ème</sup> résolution

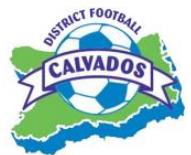
## **Résultats des votes**

## **1ere résolution**

Présentation du budget 2024/2025 par le cabinet comptable

Vote de ce budget

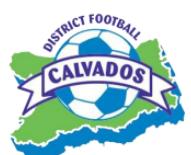
	<b>VOIX</b>	<b>%</b>
<b>POUR</b>	<b>204</b>	<b>81,27%</b>
<b>CONTRE</b>	<b>47</b>	<b>18,73%</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>45</b>	<b>-%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>100,00%</b>



## **2eme résolution**

Vote de l'affectation

	<b>VOIX</b>	<b>%</b>
<b>POUR</b>	<b>195</b>	<b>80,58%</b>
<b>CONTRE</b>	<b>47</b>	<b>19,42%</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>54</b>	<b>-%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>100,00%</b>

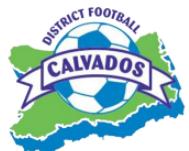


### **3eme résolution**

Présentation du rapport du commissaire aux comptes

Vote de ce rapport

	<b>VOIX</b>	<b>%</b>
<b>POUR</b>	<b>175</b>	<b>79,91%</b>
<b>CONTRE</b>	<b>44</b>	<b>20,09%</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>77</b>	<b>-%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>100,00%</b>

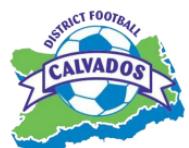


### **4eme résolution**

Présentation du budget prévisionnel

Vote du budget prévisionnel

	<b>VOIX</b>	<b>%</b>
<b>POUR</b>	<b>155</b>	<b>77,89%</b>
<b>CONTRE</b>	<b>44</b>	<b>22,11%</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>97</b>	<b>-%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>100,00%</b>



Le Président,

Bertrand **VOISIN**

La Secrétaire de séance,

Maïté **Robillard**